



**Réponse du Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Monsieur Jean Asselborn,
à la question parlementaire n°8000 du 17 mai 2023 de l'honorable Députée Madame Nathalie
Oberweis**

1) Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer la fermeture définitive de ladite structure ?

La structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale (DPI) *Don Bosco* fermera définitivement ses portes en date du 31 décembre 2023.

2) Combien de personnes sont concernées par cet ordre de quitter les lieux ?

80 personnes sont concernées par cet ordre de quitter les lieux.

3) Est-ce que ladite lettre envoyée est la seule source d'information concernant la fermeture que les résidents ont reçue ?

Outre la lettre envoyée par courrier en date du 31 mars 2023 par l'Office national de l'accueil (ONA), les personnes hébergées ont également été informées oralement par les encadrants de la Croix-Rouge qui sont en charge du suivi social de la structure d'hébergement.

4) Selon nos informations, les résidents n'ont pas été informés sur des propositions d'alternatives de logement. Si tel est le cas, pourquoi avez-vous opté pour un ordre de quitter les lieux et non pas pour un relogement des résidents ?

Les personnes hébergées dans la structure ont été informés par écrit et oralement (cf. question 3) de la fermeture de la structure d'hébergement *Don Bosco*. Concernant le relogement, il faut distinguer les différents statuts des personnes hébergées :

- Les demandeurs de protection internationale (DPI) hébergés dans la structure vont être relogés par l'ONA au plus tard pour le 30 novembre 2023 ;
- Les bénéficiaires de protection internationale (BPI) hébergés dans la structure et ayant un engagement avec l'ONA qui expire ou qui a expiré doivent quitter la structure mentionnée au plus tard pour le 30 novembre 2023 ;
- Les bénéficiaires de protection internationale (BPI) hébergées dans la structure et ayant un engagement valable avec l'ONA vont être relogés ;
- Les personnes ayant une autorisation de séjour temporaire et étant hébergées dans la structure vont être relogées au plus tard pour le 30 novembre 2023 ;
- Les personnes déboutées hébergées dans la structure ont reçu une lettre par courrier par l'ONA avec un délai de 2 mois pour quitter la structure.

5) Concrètement, si les résidents ne trouveront pas un logement, y aura-t-il des solutions d'urgence ou est-ce que les résidents se retrouveront dans la rue ? Avez-vous prévu un plan de relogement pour celles et ceux qui n'auront pas trouvé de logement ?

Référence est faite à la réponse 4.

Un groupe de travail issu de différents services compétents a également été créé afin de trouver une solution de logement pour chaque personne hébergée.



- 6) Puisque c'est l'absence de logement voire le non accès au logement des BPI sur le marché du logement au Luxembourg qui est la raison de leur résidence prolongée à ladite structure, avez-vous pu échanger avec votre collègue, le Ministre du Logement ? Avez-vous pu voir avec lui si vous pourriez trouver des solutions d'urgence pour les résidents de la structure ?

Les personnes bénéficiaires du statut de protection internationale sont inscrites sur les listes d'attentes des différents bailleurs sociaux tels que le Fonds du Logement, la SNHBM et les différentes communes et associations au même titre que les autres personnes disposant d'un droit de séjour au Luxembourg.

- 7) Est-ce qu'il y a des échanges entre l'ONA et la ville de Luxembourg voire avec les autres communes et aussi avec les fondations et associations ? Si oui, avez-vous pu identifier des solutions de logement ?

L'ONA a eu des échanges réguliers concernant la fermeture de la structure d'hébergement « Don Bosco » avec les instances responsables suivantes :

- Ville de Luxembourg
- Office social de la Ville de Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourg
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Office national d'inclusion sociale

Les échanges ont débuté en février et vont durer jusqu'à la fermeture de la structure d'hébergement afin de trouver des solutions adéquates.

- 8) Avez-vous pu échanger avec le Syvicol afin de faire jouer la solidarité entre communes ? Ne jugez-vous pas qu'il est temps que toutes les communes (ou presque) se montrent solidaires pour héberger des DPI et BPI ?

Actuellement, plus de 30 communes accueillent des structures d'hébergement de l'ONA et les discussions se poursuivent avec certaines communes afin d'augmenter les capacités d'accueil. Dans ce contexte, des échanges ont lieu entre les responsables du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'ONA et du Syvicol, en étroite coopération avec les responsables du Ministère de l'Intérieur.

- 9) Est-ce que vous jugez que c'est la Ville de Luxembourg qui sera responsable de reloger les résidents éventuellement dans la rue puisque ladite structure se trouve sur son territoire ?

Référence est faite à la réponse 7.

- 10) Plus généralement, la crise du logement affecte toutes les populations notamment les plus vulnérables au Luxembourg. Monsieur le Ministre, ne faudrait-il pas que votre gouvernement déclare l'urgence logement afin de pouvoir prendre des mesures d'urgence de logement et de relogement ?

Le gouvernement est conscient de la situation difficile du marché immobilier du Luxembourg. A cet égard je me permets d'informer l'honorable députée des multiples efforts entrepris au cours des dernières années et qui sont amplement documentés à travers de la stratégie nationale du logement abordable et les projets de grande et moyenne envergure.



- 11) Monsieur le Ministre, ne trouvez-vous pas, sans vouloir froisser quiconque, que le style d'écriture sec voire culpabilisant de la lettre ne contribue pas à soutenir la situation individuelle des BPI qui ont justement le besoin d'être soutenu ?

Les personnes hébergées dans la structure d'hébergement pour DPI *Don Bosco* doivent être mises au courant de leurs droits et obligations par courrier. Outre la communication par écrit, les personnes ont été informées oralement et un groupe de suivi a été mis en place comme décrit sous le point 7.

Luxembourg, le 15 juin 2023

Ministre de l'Immigration et de l'Asile

(s.) Jean Asselborn